



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l' Etablissement Horticole du Cannebeth (ci-après dénommé la société), sise à Mauguio (34130), et de son client -défini comme tenant un point de vente destiné à la vente aux particuliers-, dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : végétaux d'ornement et accessoires.

Toute prestation accomplie par la société implique l'acceptation sans réserve de l'acheteur à ces présentes conditions générales de vente.

### **1 – OFFRE**

Notre offre de produits est disponible :

- sur notre site internet destiné aux professionnels : [cannebeth.fr/pro](http://cannebeth.fr/pro)
- par fax, à votre demande
- par Hortipass –site sécurisé de commerce électronique-

### **2 - ECHANTILLON**

Un échantillon de nos produits est représentatif de l'ensemble de la culture. Cependant les éléments de cette culture ne peuvent être strictement identiques entre eux (s'agissant de produits vivants en cours de croissance).

### **3 - COMMANDES**

Les indications de présentation des végétaux et de prix figurant sur notre catalogue ou autres documents publicitaires sont des bases commerciales et non des offres à contracter. Les commandes passées en référence à ces documents ne sont exécutoires qu'après acceptation par nous.

Les prix mentionnés sont des prix de base ayant cours pour une saison allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre. Ils pourront subir des modifications si des fluctuations économiques sensibles ou des tensions sur un produit interviennent au cours de la saison de vente. Dans ce cas l'acheteur en sera informé lors de la réponse d'acceptation de la commande ou avant l'expédition. La TVA applicable est celle de la législation.

Sauf ordre contraire exprimé par écrit lors de la commande, les articles manquants dans la force ou la variété souhaitée seront remplacés par ceux de la force, de la variété et du prix qui s'en rapprochent le plus.

Pour certaines fournitures exigeant une mise en culture spéciale, un approvisionnement spécial ou une présentation spéciale, une commande écrite sera exigée.

Toute commande doit préciser les nom, prénom (ou raison sociale) de l'acheteur, son adresse, son numéro de téléphone et de fax ainsi que le lieu de livraison, et sauf avis contraire exprimé dans les 48 heures, est réputée acceptée.

### **4 – ENGAGEMENT – ACCEPTATION**

L'acceptation de commande implique pour le vendeur l'obligation de fournir les articles sauf occurrence de circonstances indépendantes de sa volonté ou occurrence de cas de force majeure tels que :

- Intempéries, gelée ou toute autre calamité rendant les produits impropres à donner satisfaction,
- Impossibilité d'un transport normal,
- Grève ou autre trouble social,

Cette liste n'est pas limitative.

Dans le cas où certains articles seraient indisponibles le client en sera informé dès que possible, et pourra substituer certains articles s'il le souhaite, mais ne saurait nous tenir rigueur de l'absence de certains produits dans sa livraison.

Egalement le vendeur se réserve le droit de refuser d'exécuter le contrat à date dite ou de le suspendre si l'acheteur a omis de tenir ses engagements de règlement concernant une fourniture précédente (facture échue non payée). Dans ce cas le vendeur informe l'acheteur par écrit de sa décision.

Un accusé de réception de la commande ainsi qu'une annonce de livraison peuvent être envoyés au client qui en fait la demande.

## 4 – PRODUITS

Des fiches techniques de certains de nos produits sont disponibles en ligne sur notre site internet : [canebeth.fr/pro](http://canebeth.fr/pro)

Nous nous engageons à fournir des plantes de qualité répondant à la satisfaction du consommateur final (structures adaptées), et ayant bénéficiées pour partie de la mise en œuvre de la Protection Biologique Intégrée, diminuant fortement l'usage des produits phytopharmaceutiques.

La production des végétaux est assurée sous le couvert des règles législatives (sociales, sanitaires, règlementaires...) en vigueur.

L'entreprise est adhérente au Gencod et a obtenu son n° d'identification CNUF intégré dans le code à barres article.

La liste de tous les codes articles est à la disposition de l'acheteur à sa demande.

La Date Limite de Consommation et la Date Limite d'Utilisation Optimale ne sont pas applicables à nos produits (non vivriers).

## 5 – ETIQUETAGE

Nos plantes sont livrées avec leur code EAN.

Une demande d'étiquetage spécifique ou personnalisée fera l'objet d'une facturation en sus (à déterminer en fonction de la demande)

## 6 - LIVRAISON

Dans le cas de vente FRANCO avec acheminement par transporteur tiers, le vendeur ne peut être tenu pour responsable des dommages éventuels subis par ces marchandises au cours du transport. Dès lors le destinataire est seul qualifié pour faire toute réclamation auprès des transporteurs responsables de la livraison notamment si les délais sont dépassés ou les conditionnements détériorés.

Les expéditions ou livraisons ont lieu dans les délais indicatifs convenus ou mentionnés sur la commande. Toutefois, elles peuvent être reportées ou fractionnées ou réduites en fonction des contraintes techniques, météorologiques ou encore de production. Alors le vendeur en informe l'acheteur.

De même que si des quantités doivent être augmentées (ex : pour parvenir au franco), le vendeur s'engage à contacter l'acheteur.

En cas d'acheminement assuré par le vendeur ou un transporteur, les marchandises seront livrées en un lieu indiqué sur le bon de commande.

Les marchandises seront remises à l'acheteur ou à son représentant ou à toute personne se trouvant sur les lieux qui sera réputée mandatée par l'acheteur pour les réceptionner et signer le bon de livraison.

## 7 – EMBALLAGE CONSIGNE

Les plantes sont conditionnées sur des rolls CC (Container Centralen). Ces chariots ont la capacité d'être échangés avec d'autres chariots du même modèle. Il en va de même pour tous les accessoires : étagères, rehausses, grilles...

L'acheteur devra échanger ces consignes au moment de la livraison.

Dans le cas où les consignes ne seraient pas rendues le jour-même, le vendeur se réserve le droit de facturer la location journalière des consignes non récupérées.

## 8 – RECLAMATIONS

En cas de réserves, la loi exige que celles-ci soient signalées **lors de la réception** de la marchandise par l'indication précise de la nature, du motif et du nombre de plantes concernées, sur le bordereau de livraison signé. Pour être valable, le destinataire doit en outre nous confirmer le litige par courrier, par fax ou par mail avec accusé réception dans les 24 heures en précisant les dommages réels. Faute de ces documents, aucun avoir ne sera établi.

Si l'acheteur refuse de prendre livraison, il en avise immédiatement le vendeur et est tenu de laisser toute la marchandise au transporteur.

Attention : Les termes « Sous réserve... » ne sont pas acceptés en cas de litige.

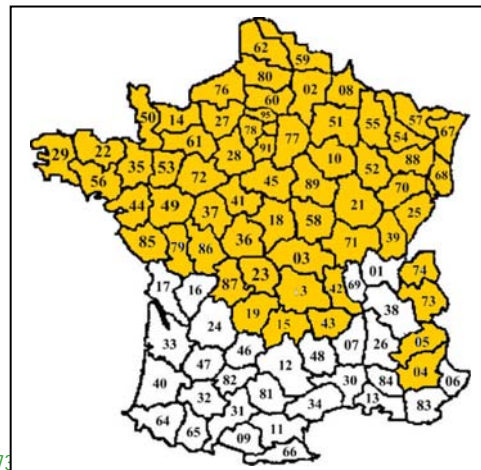
## 9 – PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les tarifs du vendeur s'entendent hors taxes, et sont fonction de l'éloignement géographique.

Le franco est de 2 rolls. Le tarif de base est appliqué pour la zone blanche. Pour la zone en jaune, une majoration de 15% correspondant à la participation aux frais de transport sera appliquée.

En cas de prélèvement sur place :

- si la commande est inférieure à un roll, une majoration de 10% sera appliquée.
- Si la commande est supérieure à 2 rolls, une remise de 3% sera effectuée



Les commandes sont payables au comptant à l'enlèvement ou à réception des marchandises et notamment pour tout nouveau client.

Le délai de règlement est fixé à trente jours suivant la fin du mois d'émission de la facture. La date d'échéance figure alors au recto de ladite facture. En cas de paiement anticipé, c'est-à-dire dans les 8 jours suivant la réception de facture, un escompte de 2% est octroyé.

Le paiement a lieu au domicile du principal établissement du vendeur dont l'adresse figure au recto de la facture. IBAN : FR76/1350/6100/0062/2152/1300/014

Toute somme non réglée à son échéance entraîne automatiquement le paiement d'une pénalité de retard de 1,5% le mois, pénalité convenue de façon formelle entre les parties. Tout retard de paiement entraîne la cessation de nouvelles livraisons.

Au-delà du terme, le vendeur enverra une relance avec mention des agios sus puis une mise en demeure. Si dans les huit jours après réception de cette mise en demeure, le paiement du principal et des intérêts n'a pas lieu, l'acheteur sera tenu de payer une autre pénalité en sus du montant restant fixée à 10% du montant total de la facture sans que le minimum puisse être inférieur à 75,00 €

En cas de paiement par traites (réservé aux clients avec dossiers agréés) celles-ci doivent être retournées dans les 48 heures après réception de la facture. Le refus d'acceptation entraîne l'application au comptant du prix augmenté des frais et agios. L'acceptation n'a pas pour effet de déroger aux modalités de paiement indiquées ci avant.

## **10 - RESERVE DE PROPRIETE**

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix. A cet égard, ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la remise de traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Nonobstant la réserve de propriété, l'acheteur supporte la charge des risques en cas de perte ou de destruction avant le complet paiement du prix.

## **11 – GARANTIE**

Le vendeur n'assume aucune responsabilité quant à la floraison, fructification ou la reprise des végétaux vendus, celles-ci dépendant de nombreux facteurs qui échappent à son contrôle ou à son autorité.

## **12 – ASSURANCE**

Une assurance responsabilité civile a été contractée par le vendeur au titre de son activité professionnelle.

## **13 - VISUELS**

La reproduction de visuels concernant nos produits est soumise à autorisation de notre part.

## **14 – CONFIDENTIALITE**

Le client s'engage à garder la confidentialité de toutes informations dont il a eu ou aura connaissance lors de la négociation et exécution des commandes.

## **15 – CESSATION DES RELATIONS COMMERCIALES**

Chacune des parties pourra mettre un terme aux relations commerciales en respectant les obligations légales en cours.

## **16 - COMPETENCE**

En cas de litige, seuls sont compétents les Tribunaux de Montpellier, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs.